

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20220118-03-DE Date de télétransmission : 24/01/2022 Date de réception préfecture : 24/01/2022
République Française ***** Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY ***** SEANCE DU 18 janvier 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

Date de convocation 12 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien POINT, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marchés de travaux, restructuration d'un îlot Cœur de Bourg, 6, 8 rue de Custines à Malleloy – Avenants aux lots 05B, 08, 09 et 10

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La commune de Malleloy a confié à la Société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), dont elle était actionnaire, la réhabilitation d'un ensemble bâti situé aux n°6 et 8 rue de Custines par le biais d'une convention de marché de travaux, au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'actualisation du bilan financier a été approuvée par le conseil municipal du 13 décembre 2021 avec un montant de travaux égal à 877 K€ HT, dont branchements et aléas pour un budget total de l'opération à 1 292 795€ HT.

Selon le cadre de la convention, la SPL s'est portée acquéreur des terrains auprès de l'EPFL en décembre 2018, elle a attribué les marchés de travaux pour un montant total de 807 593,77 € HT et a notifié le démarrage de la construction de 5 logements et d'un tiers-lieu le 08 juin 2020.

Un acte authentique a été signé en décembre 2020 entre la SPL et la Société Lorraine d'Habitat (devenu VIVEST) pour la cession en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) des 5 logements pour un montant de 727 238.26€ HT.

Au 1^{er} janvier 2021, le transfert universel de patrimoine a permis à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de se substituer à la SPL afin de poursuivre les missions en cours.

L'avenant 3 de substitution à la convention approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 et par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2021, a permis :

- D'acter la substitution de la Communauté de Communes à la SPL du Bassin de Pompey,
- De procéder à un arrêt des comptes au 31 décembre 2020,

Un avenant n°1 aux marchés de travaux, acté au conseil du 17 décembre 2020, concernait le transfert des marchés publics en cours à la date du transfert universel du patrimoine de la Société Publique Locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey et n'a eu aucun impact financier sur l'opération.

Lors du bureau délibératif du 13/04/2021, six avenants aux marchés de travaux qui concernaient les lots 01, 02, 05A, 08 et 09, ont été délibérés pour un montant de 14 240,70€ HT ramenant le montant total de ces marchés de travaux à 821 834,47€ HT.

Lors du bureau délibératif du 15/06/2021, quatre avenants aux marchés de travaux qui concernaient les lots 02, 03, 05B et 09, ont été délibérés pour un montant de 32 460,48€ HT ramenant le montant total de ces marchés à 854 294.95€ HT.

Le bureau délibératif du 09/11/2021 a délibéré trois avenants aux marchés de travaux concernant les lots 02, 04, 05B pour un montant total de 7 923,63€ HT; ce qui ramène le montant total des marchés de travaux à 862 218,58€ HT.

La réception du chantier est en cours. Toutefois, afin de finaliser l'opération et dans l'optique d'optimiser la qualité d'usage, la pérennité du bâtiment et de répondre aux attentes de VIVEST, quatre avenants vous sont proposés.

Ces avenants font suite essentiellement à des adaptations de prescriptions de fin de chantier demandées par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et le futur propriétaire.

Le montant total de ces avenants représente une plus-value de 3 138,49€ HT, soit 0.39 % d'augmentation par rapport aux marchés de base ; ce qui ramène le montant total des marchés de travaux à 865 357,07€ HT.

Le montant du poste TRAVAUX, y compris branchements et aléas, est désormais de 879 475€ HT et reste inférieur au montant délibéré de 909 534€ HT.

Ainsi, le budget global d'opération, y compris les avenants proposés, s'élève à 1 231 302€ HT ce qui reste inférieur au montant délibéré égal à 1 292 795€ HT.

Ces avenants sont les suivants :

Lot 05B - SERRURERIE- LES METALLIERS LORRAINS : + 1 530.40€ HT

- Demande de VIVEST et du bureau de contrôle pour supprimer les ressauts au droit des sorties extérieures (accidentogène) avec la mise en place d'une grille au droit des sorties : 3 056€ HT.
- Suppression de poste non réalisés : 1 525,60€ HT.

Lot 08 - PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC - LORRAINE ENERGIE : + 490€ HT

- Fourniture et pose de caches au droit de deux chaudières sur demande de VIVEST afin de protéger la tuyauterie et les commandes conformes à la réglementation mais accessibles aux enfants : + 490€ HT.

Lot 09 - ELECTRICITE – SOVEC : + 1 118,09€ HT

- Fourniture et pose d'un détecteur de présence afin de réduire les charges : + 388,09€ HT
- Modifications apportées suite à une réunion technique en lien avec la technologie du portail 730,00€ HT.

LOT 10 : REVETEMENT DE FAÇADE – PROTECT FAÇADE : 0 € HT

- **Modification des prestations avec le remplacement de l'enduit monocouche par une peinture en deux couches sur les enduits neufs 0 € HT**

Le montant total de ces avenants génère une plus-value de 3 138,49€ HT soit 0.39% de l'ensemble des marchés de travaux, selon la répartition suivante :

Lots	intitulé	Entreprise	Montant marché initial € HT	TMHT % Marché	% Marché	Montant final € HT compris TM
1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	BZX	38 155,00	4 900,00	-12,84%	33 255,00
2	GROS ŒUVRE - VRD	ABM	373 000,00	37 370,25	10,02%	410 370,25
3	COUVERTURE	MADDALON	46 000,00	5 613,10	12,20%	51 613,10
4	PLÂTRERIE - ISOLATION FAUX PLAFOND - PEINTURE	FRANCIS BEGARD SARL	69 585,79	5 000,00	7,19%	74 585,79
5 A	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	SOFIFERM	49 457,00	1 563,00	3,16%	51 020,00
5 B	SERRURERIE	LES METALLIERS LORRAINS	40 854,52	6 947,43	17,01%	47 801,95
6	MENUISERIES INTERIEURES	BALDINI	28 432,40	-		28 432,40
7	REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCES	LOETSCHER	20 446,61	-		20 446,61
8	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VMC	LORRAINE ENERGIE	63 638,00	452,00	-0,71%	63 186,00
9	ELECTRICITE	SOVEC	58 644,45	6 621,52	11,29%	65 265,97
10	REVETEMENT DE FAÇADE	PROTECT FAÇADE	19 380,00	-	0,00%	19 380,00
TOTAL MARCHE HT			807 593,77€	57 763,30€	7,15%	865 357,07€

Un tableau détaillé des avenants est joint à cette délibération.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux lots 05B, 08, 09, 10 du marché de travaux restructuration d'un îlot Cœur de Bourg au 6,8 rue de Custines à Malleloy.

AUTORISE le Président à signer les avenants.

PRECISE que les sommes seront prévues au budget principal, en sus des marchés déjà engagés, opération 202101 article 2313. Des crédits d'investissements ont déjà été ouverts par anticipation pour l'année 2022 dans l'attente du vote du budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC